

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Garantie Véhicule d'exception



tip-top **PRESTIGE**

APPLICABLE AUX VEHICULES DE MOINS DE 5 ANS ET DE MOINS DE 80 000 KM AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION

1- PRIME

Le montant de la prime est indiqué sur le bulletin d'adhésion.

2- COMPOSANTS ET ORGANES GARANTIS

La garantie Panne Mécanique « TIP-TOP PRESTIGE » pour les véhicules d'exception est limitée contractuellement à la couverture des organes suivants:

MAIN D'ŒUVRE : barème du constructeur appliqué uniquement sur le remplacement des pièces défectueuses garanties

PIÈCES : pièces garanties et prises en charge par ce contrat conformément aux exclusions citées ci-après

SONT EXCLUS : la carrosserie, la peinture, le toit ouvrant mécanique (si toit ouvrant électrique, le moteur de ce dernier est pris en charge), la capote manuelle ou électrique et ses commandes, la sellerie et les organes affectés à cette dernière, le volant et les commandes, les dommages causés par la corrosion, les pneumatiques (roues et valves instrumentées), le vitrage, les rétroviseurs et leurs commandes, les optiques, les feux (et leurs composants), les essuie-glaces et les commandes de chauffage, ampoule XENON et boîtier, les disques (freins et embrayage), les tambours, les plaquettes et garnitures de freins, le dispositif d'embrayage (mécanisme et butée) et les cylindres de roue, la ligne d'échappement (pot, silencieux et tubes), catalyseur (y compris le filtre à particules), les amortisseurs, les sphères et ressorts de suspension, butée et paliers, les bougies d'allumage et de préchauffage, toutes les durits, les courroies, canalisations, flexibles, câbles, faisceaux et galets tendeurs, tous les filtres (y compris déshydrateur de climatisation), les réservoirs et composants annexes, les pédales, les leviers de vitesses, de frein à main et de commandes électriques, les ceintures de sécurité et systèmes airbag (et composants), la batterie, les fusibles, les ampoules, l'autoradio, lecteur CD, lecteur DVD, chargeur CD, écran vidéo, l'installation audiophone, les antennes et leurs moteurs, téléphone de voiture, allume-cigare, l'installation

antivol, le système de verrouillage de colonne de direction et les serrures et Neiman, carte magnétique de démarrage ou télécommande (une seule couverte pour toute la durée du contrat), tous les joints (sauf joint de culasse) et carters, l'huile, le carburant, les ingrédients, les consommables, l'antigel, les recharges de gaz réfrigérant et les filtres, le combiné tableau de bord, l'afficheur multimédia, le système de navigation et d'assistance à la conduite (correcteur trajectoire, direction à assistance variable, limiteur de vitesse, suspension pilotée, correcteur d'assiette, système d'aide au stationnement et capteur de pluie et d'éclairage), l'installation GPL non montée d'origine par le constructeur.

TRAVAUX NON COUVERTS : le diagnostic, la recherche de panne, les essais, l'entretien, l'équilibrage des roues, les réglages non occasionnés par une panne garantie et la reprogrammation

3- VÉTUSTE

*SANS EXPERTISE**:

Le remboursement du coût de pièces endommagées est calculé au prorata du kilométrage parcouru par le véhicule au jour du sinistre selon le modèle suivant:

- Véhicules de 0 à 80 000 km* : 100 %
- Véhicules de 80 001 à 100 000 km* : 80 %
- Véhicules de 100 001 à 120 000 km* : 70 %
- Véhicules de 120 001 à 150 000 km* : 60 %
- Véhicules au delà de 150 000 km* : 50 %

*kilométrage constaté au moment du sinistre

AVEC EXPERTISE:

Le taux d'usure sera appliqué à dire d'expert (selon l'article 3 des conditions générales).

4- PLAFOND DE REMBOURSEMENT

Le montant des remboursements ne pourra excéder la valeur vénale du véhicule, ni la somme de 7 500€ (sept mille cinq cent euros) sur toute la durée de la présente garantie.

Garanttip-top
Couverture du **risque de pannes**